

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLE

Séance du 05 décembre 2025

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 28/11/2025

cinq décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean ARCAS

Présents : 10

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Patrick CABROL, Béatrice FALCOU, Marie-Pierre

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 8

Représentés: Catherine COMBES représentée par Laurent BRUNET, Mariette COMBES représentée par Christian BIES, Elisabeth DAUZAT représentée par Laurent

Votants: 18

BRUNET, Daniel GALTIER représenté par Francis BOUTES, Martine GIL représentée

Pour: 18

par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFaurie représenté par Christian BIES, Pierre

Contre: 0

MATHIEU représenté par Jean ARCAS, Séverine SAUR représentée par Marie-Pierre

Abstentions: 0

POONS

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Julian GUIRAUD, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Catherine SONZOGNI, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Le Pays se fixe, pour 2026, les objectifs suivants permettant la mise en œuvre de la politique contractuelle territoriale, de développement et d'attractivité, de cadre de vie durable et d'habitat.

Développement et attractivité

Afin d'accompagner le développement et l'attractivité territoriale, le Pays se propose d'intervenir sur différents axes portant sur l'agriculture, l'alimentation, l'œnotourisme et le patrimoine.

⇒ L'économie agricole avec :

La mise en œuvre opérationnelle de la **stratégie agricole du Pays** a été renforcée autour des axes de travail suivant :

- Accompagner le monde agricole dans ses mutations ;
- Développer une agriculture adaptée au changement climatique et respectueuse de la santé et de l'environnement ;
- Renforcer les circuits de proximité.

Dans ce contexte, le Pays apporte l'expertise agricole suivante auprès des partenaires : mise en réseau des acteurs, appui au projet, animation, diagnostic et étude, recherche de financement, communication, conseils, retours d'expérience...

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_04-DE
A G E D I

- Plus précisément, afin de favoriser la reprise du foncier agricole et d'impulser des installations agricoles sur le territoire, le Pays sera amené à intervenir en 2026 sur :
 - l'accompagnement des communes sous la forme d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre du dispositif mis en place et comprenant la réalisation d'un diagnostic du foncier agricole disponible, la vérification des conditions préalables à une installation agricole sur des parcelles données, la recherche de porteur(s) de projet agricole, l'accompagnement dans la sélection du candidat, la mise en relation du porteur de projet avec les acteurs du circuit-court et toujours en lien étroit pour chacune de ces étapes avec les acteurs du monde agricole concernés ;
 - le déploiement de la démarche partenariale « élus sentinelles » (Communauté de communes Du Minervois au Caroux, PNR du Haut-Languedoc). Le projet est animé par le Pays avec l'appui du prestataire Terre de liens. Les objectifs doivent favoriser la reprise agricole et la résilience alimentaire du territoire, favoriser l'autonomie des élus face à la problématique, grâce à une meilleure connaissance des outils existants en faveur de l'installation agricole mobilisables par les municipalités. L'action permet également de créer du lien entre les élus inter-communaux via un réseau élus sentinelles et la création d'outils d'accompagnements (BD de suivi du foncier par exemple) ;
 - le soutien au développement de projets de diversification des cultures portés par le monde viticole (rencontres avec des caves coopératives...) ou d'autres partenaires agricoles ;
 - l'appui de projets agricoles portés par plusieurs producteurs du territoire (projet d'abattoir mobile de volailles, projet de boutique ...etc).
- Afin de répondre aux problématiques liées à la logistique de transport des produits agricoles, régulièrement évoqués lors des réunions et échanges avec les agriculteurs, une phase test d'animation de l'outil "La Charrette" engagée en 2025 doit se poursuivre en 2026 – cette phase test donnera lieu à un bilan et rapport final en 2026 ;
- Afin d'accompagner dix caves particulières travaillant en bio ou biodynamie, réparties sur le secteur du Pays Haut Languedoc et Vignobles et souhaitant se former en collectif pour mener un projet agroécologique ensemble, le Pays Haut Languedoc a animé dans sa phase d'émergence sur 2024-2025 le Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) « Terroirs Verts Saint-Chinian ». Il a aujourd'hui obtenu sa reconnaissance. Le Pays poursuit l'accompagnement avec pour mission de piloter le projet, accompagner l'action collective (assurer la vie du groupe, la cohérence, la dynamique et la réussite du projet du GIEE sur sa durée), communiquer et diffuser des résultats et expériences acquis dans le cadre de cette démarche GIEE (actions d'information, échanges, démonstration et visites d'exploitations...) ;
- Afin d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus sobres en énergie et en intrants, le Pays a candidaté au programme FABACÉÉ qui porte un objectif ambitieux de réduction de la consommation énergétique en agriculture. Il permet aux exploitants agricoles de se mettre en action de manière collective pour atteindre un objectif de réduction de leurs consommations énergétiques de 15 % (sur les consommations directes et indirectes). Les économies d'énergie (kWh/an) seront suivies chaque année via l'outil de diagnostic énergie du programme. Trois groupes réunissant au total 36 exploitants agricoles pourraient être concernés par cet appui du Pays.

⇒ L'économie alimentaire avec :

La mise en œuvre et l'animation du programme d'actions partenariales dans le cadre du **Projet Alimentaire Territorial** autour des cinq axes de réflexions et de travail retenus localement :

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025

Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_04-DE

A G E D I

- l'accès au foncier et la relocalisation de l'agriculture nourricière ;
- le développement et le renforcement de la logistique et des circuits de proximité collectifs, pour un meilleur fonctionnement du système alimentaire local ;
- la commercialisation et la promotion des productions locales ;
- la sensibilisation et l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous ;
- vers une alimentation respectueuse de nos ressources et adaptée aux changements climatiques.

Dans ce contexte, le Pays apporte :

- une assistance à maîtrise d'ouvrage (ingénierie technique et financière) sur les actions identifiées et portées par les partenaires du PAT (communes, communautés de communes, associations...) ;
- La poursuite de l'opération « **Agir ensemble** » engagée en 2025 avec l'étude concernant les acteurs, dispositifs et fonctionnement de la lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles en partenariat étroit avec le département de l'Hérault. Plusieurs actions devront émerger de ce travail préalable et certaines pistes d'ores et déjà identifiées seront engagées, en particulier dans le cadre de l'animation du réseau des épiceries sociales et solidaires du territoire. Des formations vont également être proposées auprès de ces réseaux d'acteurs tout au long de l'année 2026 ;
- La poursuite du déploiement des ateliers de prévention en matière d'alimentation, de santé et d'activités sportives de pleine nature en lien et appui auprès des autres missions concernées et plus spécifiquement vers les personnes à revenus modestes en 2026 (avec les épiceries solidaires) ;
- Le Pays a répondu à l'Appel à Projet Plan Régional Santé Environnement 2024 - En lien étroit entre le PAT, le Contrat Local de Santé et la mission Habitat du Pays ; dans ce contexte, un travail d'animation auprès d'habitants et associations locales a été engagé afin de mettre en place un réseau territorial de « **conseils citoyens de l'alimentation** » - les ateliers seront poursuivis en 2026, ainsi que l'organisation d'une rencontre de tous ces collectifs à l'échelle du PAT ;
- Le PAT du Pays n'a jusqu'ici pas réalisé d'action concernant la restauration collective car la mission avait été attribuée au PAT du PNR Haut Languedoc et Vignobles qui partage une partie du territoire, dans le cadre d'une convention de partenariat. Aujourd'hui, le PAT du Pays se saisit de la question à la suite de sollicitations d'acteurs de la restauration collective, pour répondre aux besoins sur la partie hors PNR du territoire et à la demande de la DRAAF Occitanie. Dans ce contexte, toujours en partenariat avec le Parc, le Pays engage : un diagnostic de l'approvisionnement, un état des lieux de la transformation et la poursuite du relais auprès des collectivités de la plateforme Ma cantine du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire ;
- La poursuite du travail de terrain mené en parallèle de Cliketik avec également l'appui apporté aux commerces alimentaires de proximité ;
- Sous réserve de l'acceptation de notre candidature à l'appel à manifestation d'intérêt, l'engagement d'un travail expérimental sur l'évaluation des PAT avec la DRAAF et l'ADEME afin de suivre, mesurer et adapter nos projets, les priorités, l'efficacité des actions et l'impact des politiques engagées.

⇒ L'animation du label « **Vignobles et Découvertes** », avec

La mise en œuvre et l'animation du programme d'actions partenariales dans le cadre de **Vignobles et**

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_04-DE
A G E D I

Découvertes autour des axes de travail suivants :

- Développer, professionnaliser et animer le réseau V&D ;
- Conforter l'offre oenotouristique de la destination ;
- Devenir une destination durable ;
- Promouvoir et communiquer l'offre oenotouristique / V&D ;
- Écoute client et démarche de progrès.

- Le plan d'actions est le fruit d'un travail participatif reposant sur le bilan des actions menées en 2022-2025 et la concertation auprès de tous les partenaires ; il est la traduction des besoins exprimés du territoire autour de la marque nationale Vignobles & Découvertes pour les trois prochaines années avec :
 - L'animation du réseau des partenaires « Vignobles et Découvertes - Minervois, Saint-Chinian, Faugères en Haut Languedoc » ;
 - La mise en œuvre d'un programme de formations dédié aux labellisés, co-construit et organisé avec les offices de tourisme ;
 - Le développement d'outils et offres sur les thématiques viticoles ;
 - La mise en œuvre d'événementiels et d'actions de communication autour de :
 - La programmation les RDV au Pays ;
 - Vignobles en scène.
 - La participation aux manifestations et aux dispositifs déployés à l'échelle départementale dans le cadre de l'oenotour et dans le cadre du réseau des destinations Vignobles et Découvertes animées par Hérault Tourisme, à l'échelle régionale dans le cadre du réseau des destinations Vignobles et Découvertes animées par le Comité Régional du Tourisme Occitanie et à l'échelle nationale dans le cadre de la Fédération nationale des destinations Vignobles et Découvertes.

⇒ L'animation du « Pays d'art et d'histoire »

A travers le label Ville ou Pays d'art et d'histoire, décerné en 2016 pour 10 ans par le ministère de la Culture, le Pays Haut Languedoc et Vignobles mène différentes actions pour répondre à ces objectifs stratégiques :

- Connaître et partager le territoire, son identité, son patrimoine ;
- Sensibiliser les publics ;
- Préserver un cadre de vie : patrimoine et architecture au cœur des préoccupations ;
- Dynamiser les patrimoines et l'architecture : un lien entre passé, présent et avenir.

Le renouvellement du label Pays d'art et d'histoire est en cours et s'organise sur deux ans ; il a été engagé en 2025 avec la remise d'un bilan décennal en fin d'année et se poursuit en 2026 avec la concertation et l'élaboration du projet territorial pour les années à venir (programme d'actions 2027-2037), avec l'appui et les

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025

Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_04-DE

A G E D I

conseils de la DRAC Occitanie.

Parallèlement à ce contexte, le PAH poursuit :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage (ingénierie technique et financière) sur des opérations identifiées et portées par les partenaires du PAH (communes, communautés de communes, associations...) ;
- L'animation et la mise en synergie du réseau d'acteurs du patrimoine (sites patrimoniaux, associations et équipements culturels) autour d'opérations partenariales : l'élaboration d'une offre culturelle avec « Les Temps du patrimoine », (conférences, ateliers, événements...), l'accompagnement méthodologique et technique de projets patrimoniaux, l'élaboration d'une @News comme outil d'information et partage des actions patrimoniales déployées sur notre territoire, la création de fiches thématiques vers différents publics...;
- Le Pays d'art et d'histoire propose de travailler en 2026 sur « D'une rive à l'autre » (l'hydrographie, l'histoire et l'aménagement du territoire à travers les dynamiques de flux, d'échanges et les différents systèmes de franchissement : tour de contrôle, péage, gué, bac, pont, tyrolienne...) avec trois phases dans ce projet :
 - La recherche documentaire ;
 - La valorisation et la diffusion de contenus (création d'une signalétique in situ et/ou exposition et captations sonores, production et diffusion de contenus numériques) avec l'accueil d'un stagiaire ;
 - L'animation culturelle autour de ce patrimoine (visites, conférences, actions pédagogiques) en lien avec les Temps du patrimoine du Pays d'art et d'histoire.
- L'inventaire des moulins hydrauliques en lien avec la Région Occitanie et le pilotage du projet collectif de recherche "Moulins, meules, meulières de l'Aude et de l'Hérault" soutenu par le Service Régional de l'Archéologie et s'appuyant sur un réseau dense d'historiens amateurs présent sur le territoire ;
- La conduite éventuelle d'opérations ponctuelles (étude d'éléments patrimoniaux avant leur changement d'affection, leur restauration, leur transformation ou leur destruction, ou en amont d'une opération de valorisation) en fonction des besoins des communes, communautés de communes et associations du territoire.
- La création de contenus, d'outils de connaissance et de valorisation des patrimoines : finalisation de l'exposition « *les Pionniers du Caroux* », édition d'un livret dédié au jeune public « Moulins, meules et meuniers du Pays d'art et d'histoire Haut Languedoc et Vignobles », dans la collection « Explorateurs » des éditions Ville et Pays d'art et d'Histoire

Grand Site de France « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »

Le Pays est la structure porteuse/gestionnaire du projet Grand Site de France (GSF) Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian dans le cadre d'une gouvernance dédiée.

Suite au dépôt du dossier de candidature à ce label GSF en février 2025, et aux étapes d'instruction nationale franchies depuis avec succès (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites en mars, visite du Président et de la Directrice du Réseau des Grands Sites de France puis mission d'Inspection Générale des Sites en juillet, Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages en septembre), les élus du Grand Site et le Pays sont dans l'attente de la décision d'attribution du label par le Ministère de la Transition

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025

Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_04-DE

A G E D I

Écologique.

Le territoire du Grand Site et l'ensemble de ses acteurs disposent déjà aujourd'hui d'un document cadre pour la période 2025-2032 qui intègre et entérine notamment les éléments suivants :

Une ambition collective :

**« Préserver, organiser des paysages si singuliers
et valoriser un territoire vivant »**

Sept objectifs :

Agir pour l'animation et la concrétisation du programme d'actions, et favoriser son appropriation

Maîtriser la fréquentation pour préserver les qualités du Grand Site

Étudier, protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel du Grand Site

Structurer une offre de découverte dans l'épaisseur du Grand Site

Conforter la qualité urbaine et l'attractivité des villages et hameaux en s'appuyant sur les spécificités du Grand Site

Entretenir et enrichir la mosaïque paysagère agricole et pastorale du Grand Site

S'adapter au changement climatique

Un programme de 57 actions à mettre en œuvre sur 8 ans.

Les moyens de mise en œuvre et de suivi du GSF, dont :

Les instances de gouvernance (comité des élus, comité de pilotage...),

Les moyens humains affectés (dont 2,5 ETP du Pays...).

Pour l'année 2026, la mise en œuvre de cette démarche GSF portera sur :

- L'animation, la coordination et le suivi de la démarche Grand Site de France (GSF) ;
 - L'accompagnement et le suivi des opérations déjà lancées (paysage, patrimoine, espaces publics, fréquentation, accueil et information, urbanisme...) ;
 - La relance de la mission d'assistance architecturale et paysagère sur le Grand Site ;
 - Le lancement de la mission d'élaboration de l'Observatoire Photographique des Paysages (OPP) du Grand Site ;
- La préparation, l'organisation et la tenue d'un évènementiel pour fêter l'obtention du label Grand Site de France juste avant l'été...

Politique de l'habitat et énergie

Le Pays se propose d'intervenir sur différents axes portant sur l'habitat et la transition énergétique afin de répondre aux besoins des habitants et d'accompagner les acteurs du territoire sur ces sujets.

Depuis la création du Pays Haut Languedoc et Vignobles, l'ambition politique des élus s'est traduite par la mise en œuvre de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire. Les communautés de communes ont confié cette mission au Pays aussi bien pour la mise en œuvre opérationnelle de différents programmes successifs que pour le suivi-animation en régie.

Pour améliorer la lisibilité et massifier le passage à l'acte pour les rénovations énergétiques, l'ANAH a souhaité

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_04-DE
A G E D I

mettre en place un **Pacte Territorial Espace Conseil France Renov'** pour la période 2025/2027.

Après quatre programmes consécutifs d'amélioration de l'habitat, ce programme a démarré le 1^{er} janvier 2025 et comprend trois volets :

- Le volet dynamique territoriale qui a pour but la mobilisation des ménages et des professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat. Le repérage des publics prioritaires concernés par la précarité énergétique, perte d'autonomie, habitat indigne fait partie intégrante de ce volet ;
- Le volet d'information, de conseil & orientation des propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétés sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat ;
- Le volet accompagnement comprend une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée en régie par le Pays, sur toutes les thématiques de rénovation de l'habitat (précarité énergétique, logement indigne, perte d'autonomie) et pour les propriétaires occupants, bailleurs et syndic de copropriétés.

Les axes de travail prioritaires sont :

- La lutte contre l'habitat indigne ;
- La lutte contre la précarité énergétique ;
- Le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées ;
- L'augmentation de l'offre locative (avec ou sans travaux) prioritairement dans les communes bourgs-centres (Bédarieux, Lamalou-les-Bains, Saint-Pons de Thomières, Olonzac, Saint-Chinian, Capestang, Cessenon-sur-Orb, Puisserguier, Magalas, Murviel-lès-Béziers, Roujan, Thézan-lès-Béziers) ;
 - La possibilité de renforcer les actions dans les centres-bourgs, ci-dessus, avec le concours des communes ou des communautés de communes.

La lutte contre l'habitat indigne est considérée d'intérêt public et s'inscrit dans le Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI).

Par ailleurs, le volet juridique de cette mission est assuré au travers d'une convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).

L'opération « **Colorons le Pays** », opération d'accompagnement de la politique de l'habitat, est engagée depuis juillet 2008. Après 17 ans de fonctionnement, toutes les communes ont adhéré à cette opération optionnelle qui nécessite la définition d'un périmètre d'intervention uniquement autour du centre ancien du bourg-centre.

Par ailleurs, cette opération vient compléter la démarche initiée par le Pays dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire ».

L'impact des rénovations de façades dans les centres anciens et particulièrement à l'intérieur des périmètres protégés vient conforter la politique de mise en valeur architecturale et paysagère portée par le Pays.

La Fondation du Patrimoine a confirmé son partenariat au travers d'une convention dans le cadre de l'opération « **Colorons le Pays** ». La fondation soutient financièrement la réalisation de projets privés de rénovation de façades.

La stratégique de transition énergétique du Pays Haut Languedoc et Vignobles vise à réduire les

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_04-DE
A G E D I

consommations d'énergie du territoire afin de les couvrir par une production d'énergies renouvelables locales.

Cette démarche constitue la politique d'atténuation du changement climatique dans laquelle le Pays s'est engagé en 2018 en tant que « Territoire à Énergie Positive » (TEPOS).

Afin de poursuivre et d'accompagner la trajectoire de transition énergétique, le Syndicat mixte mènera les actions suivantes :

- Alimenter l'observatoire de l'énergie et suivre l'évolution des indicateurs énergétiques multi-thématiques (résidentiel, transport, tertiaire, agriculture, industrie et énergies renouvelables) ;
- Accompagner les projets impulsés par les acteurs du territoire notamment dans le cadre des Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) des Communautés de communes ;
- Sensibiliser, communiquer et informer les acteurs du territoire sur les dispositifs d'accompagnement à travers l'organisation d'animations, de réunions et temps d'échanges (écogestes, apéro énergie climat, jour de la nuit, etc.) ;
- Délivrer des conseils sur la gestion énergétique du patrimoine public des collectivités à travers le service de CEP « **Conseil en Énergie Partagé** » (diagnostic, préconisations et accompagnement aux travaux) ;
- Délivrer un premier niveau d'information sur le potentiel solaire des toitures pour l'installation de panneaux photovoltaïques et orienter les usagers à travers l'outil de cadastre solaire réalisé en partenariat avec le PNR du Haut-Languedoc ;
- Accompagner les projets d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiments publics
- Communiquer auprès du grand public sur l'outil de cadastre solaire : création et déploiement d'animations auprès du grand public (jeu sérieux de type pédagogique), impression d'outils de communication (affiches, flyers, etc.)
- Mener une veille sur les dispositifs et appels à projets permettant de contribuer à la faisabilité du scénario TEPOS et les porter à connaissance auprès des acteurs locaux.

Cadre de vie durable

Différentes démarches et dispositifs portés par le Pays participent à l'attractivité et l'amélioration du cadre de vie du territoire. Ils recourent des enjeux transversaux liés à la santé de ses habitants, aux activités de nature et de loisirs, aux mobilités mais aussi au développement de leur capacité d'adaptation aux changements.

L'élaboration de la stratégie d'adaptation au changement climatique se poursuivra en 2026, suite au diagnostic de vulnérabilité du territoire. Le Pays Haut Languedoc et Vignobles poursuivra la définition de trajectoires d'adaptation pour maintenir la couverture des besoins essentiels de la population (manger, boire, habiter, vivre en sécurité et en bonne santé, s'épanouir, etc.) malgré des canicules, des vagues de chaleur et des sécheresses de plus en plus longues et intenses. Pour cela, les étapes suivantes seront menées avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et l'accompagnement de l'ADEME Occitanie et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse :

- Définition des trajectoires et identification des actions d'adaptation au changement climatique du territoire pour les thématiques de l'alimentation, des bâtiments, de la santé et du lien social ;
- Restitution finale des travaux menés par le Pays ;

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025

Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_04-DE

A G E D I

- Appui à l'intégration des trajectoires dans les outils de planification et feuilles de route des collectivités et des partenaires (PCAET, PLUi, Scot, etc.) ;
- Suivi, coordination et accompagnement des acteurs du territoire dans leurs projets d'adaptation.

Le plan de mobilité simplifié du Pays, approuvé par le Comité syndical du 18 octobre 2024, a permis de définir une stratégie globale de mobilité durable et d'identifier des solutions de mobilités adaptées aux enjeux du territoire. La mise en œuvre de cette planification accompagnée par la Région Occitanie et l'ADEME Occitanie permettra d'impulser en 2026 les actions suivantes :

- Alimenter le futur Contrat Opérationnel de Mobilité entre la Région Occitanie et les acteurs du bassin de mobilité du biterrois ;
- Sensibiliser, communiquer et informer les acteurs du territoire sur les solutions de mobilité décarbonées ;
- Engager les actions et réflexions portées par le Pays : évolution des lignes de transport Lio-CAR, de la ligne ferroviaire, définition d'une stratégie de communication, accompagnement aux plans de déplacements établissement scolaire, mise en place de lignes de covoiturage, déploiement des challenges mobilité sur le territoire, etc. ;
- Accompagner les réflexions et les actions des partenaires : transport à la demande des EPCI (TAD), point info mobilité, schémas directeurs cyclables des Communautés de communes... ;
- Animer un comité de suivi et un comité des modes actifs.

Le **Contrat Local de Santé 2026-2030** a été validé lors du comité de pilotage du 17 novembre 2025, suite à la réactualisation du diagnostic santé du territoire. Il porte sur quatre axes :

- Renforcer l'accès aux soins et l'attractivité médicale du territoire ;
- Mettre en œuvre une stratégie locale en faveur de la santé mentale de la population ;
- Agir sur les déterminants de santé ;
- Favoriser la mobilisation et la participation citoyenne.

En 2026, il s'agira d'engager les réflexions et travaux suivants :

- Accompagnement des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et des dynamiques d'exercice de soins coordonnés ;
- Participation au suivi des projets d'exercice de soins coordonnés ;
- Appui des acteurs du territoire dans la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé ;
- Promotion et animation d'une cellule d'accueil des professionnels de santé ;
- Expérimenter une permanence d'une maison France service dans les locaux d'une MSP ;
- Mettre en place un groupe de travail multi-partenarial pour mener des actions de prévention sur le tabac ;
- Organisation de deux Colloques Santé environnement en direction des élus et des techniciens ;
- Réalisation d'une enquête « mobilité scolaire » auprès des parents ;

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_04-DE
A G E D I

- Poursuite de l'animation du **Conseil Local de Santé Mentale** :
 - Diffusion de l'exposition photographique « l'écho de nos folies » ;
 - L'organisation d'une rencontre interprofessionnelle des acteurs du champ de la santé mentale ;
 - Organisation de groupes d'échanges de pratique ;
 - Co-organisation d'un événement santé mentale, bien être et activités de pleine nature dans le cadre des semaines d'information en santé mentale 2026.

Dans le cadre d'une politique globale de développement à l'échelle du massif du Caroux, le territoire a été retenu « **Pôle de Pleine Nature** » en octobre 2023 et poursuivra son travail autour des activités de pleine nature. Face aux enjeux de santé, environnementaux et climatiques, il s'agira de développer la pratique des APN en cherchant à avoir des impacts négatifs plus faibles tout en maximisant les impacts positifs en local que ce soit économiquement, socialement ou écologiquement. Ainsi, la stratégie des Montagnes du Caroux vise deux ambitions qui seront mises en œuvre via les actions suivantes :

➤ Des activités de pleine nature motrices de l'attractivité territoriale

- Communication/promotion de la marque Montagnes du Caroux, sous le pilotage des offices du tourisme ;
- Mise en œuvre d'actions tourisme durable : Terre de Vélo Occitanie et Valorisation touristique du train de l'Aubrac ;
- Installation de l'exposition « Encordés » et enrichissement par des témoignages audio ;
- Organisation ou soutien à l'organisation d'événement sportifs : semi-marathon adapté en avril 2026 challenge sportif et ludique « Montagnes du Caroux », séance d'escalade sur site naturel avec des déficients visuels et la section sport nature du Lycée de Bédarieux et animations autour des APN pour les jeunes du Quartier Prioritaire de Bédarieux ;
- Co-organisation d'un événement santé mentale, bien-être et activités de pleine nature ;
- Accompagnement et soutien aux communautés de communes dans leurs projets APN.

➤ Des Montagnes du Caroux en transition : atténuer, s'adapter et préserver

- Accompagnement d'un projet de recherche autour de l'adaptation des professionnels APN au changement climatique dans les Montagnes du Caroux ;
- Interventions dans les écoles autour de la création d'un sentier de randonnée pour sensibiliser les élèves aux activités de pleine nature et à leur environnement ;
- Organisation ou co-organisation d'une journée de formation des élus au cadre juridique des APN et de journées de sensibilisation à l'environnement pour les prestataires et pratiquants APN ;
- Travail sur la définition de zones sensibles à la pratique des APN, y compris sur le périmètre du site Natura 2000 Caroux-Espinouse, en lien avec le PNR du Haut-Languedoc.

Le Pays poursuivra son accompagnement de la démarche globale de réflexion autour du fleuve Orb et du site de Réals engagée depuis 2023.

Politiques contractuelles

La génération de fonds européens LEADER/FEADER, ATI/FEDER et des Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028 représente des outils en faveur du développement du territoire au service d'un même projet de territoire et d'une stratégie territoriale unique.

Le Pays assure le rôle d'entraîneur, d'animateur et de co

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025

Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_04-DE

A G E D I

territoire. Il assure également la conduite des missions d'ingénierie auprès de ses partenaires, sous forme d'assistance technique, administrative et financière auprès des acteurs locaux, porteurs de projet tant publics (communautés de communes, communes) que privés (associations locales, groupements professionnels, ...).

Europe : LEADER/FEADER 2023-2027

LEADER (acronyme de Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme initié par l'Union Européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Ce dispositif permet de soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans cette stratégie. En tant que gestionnaire, le Pays met en œuvre le programme européen « Lieux de vie, terres d'envies ». Ce programme porte sur l'atténuation et l'adaptation aux dérèglements climatiques, sur l'amélioration des conditions de mobilité, sur les problématiques de santé, sur la reprise des exploitations agricoles et la diminution des surfaces en friches, sur le maintien du tissu économique et sur l'amélioration du cadre de vie. Le programme se décline autour de trois entrées thématiques :

- Accompagner l'adaptation aux changements ;
- Soutenir une économie et un système alimentaire de proximité et durable ;
- Contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie.

Un Comité de programmation s'est tenu le 13 mars 2025 ainsi qu'une consultation écrite en septembre : 42 dossiers sont à ce jour sélectionnés par le GAL LEADER représentant 91 % des crédits actuellement réservés alors que le programme n'est qu'à mi-parcours. Si une enveloppe complémentaire n'est pas allouée en 2026 ; le territoire sera amené à reporter tous les projets à horizon 2028 ce qui serait préjudiciable pour l'économie territoriale

Europe FEDER-FSE 2021-2027

Le territoire du Pays a été retenu à cet appel à manifestation d'intérêt qui adosse le programme ATI au Contrat Territorial Occitanie dans le cadre du programme FEDER-FSE+ sur la période 2021-2027, afin de favoriser la cohésion territoriale et de contribuer au rééquilibrage de l'ensemble du territoire de la Région Occitanie permettant l'accès des projets du territoire aux mesures FEDER de la priorité 5 du Programme Régional 2021-2027.

La cinquième priorité du programme, intitulée « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources », a pour objectif de soutenir les stratégies de développement pilotées au niveau local, le développement urbain durable, et de promouvoir le rééquilibrage territorial avec les zones rurales. Dans cette priorité, cinq grandes thématiques sont fléchées :

- Améliorer le cadre de vie des habitants ;
- Lutter contre la désertification médicale ;
- Développer l'hébergement d'urgence, à destination des populations fragiles et marginalisées ;
- Développer les équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous ;
- Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure.

A la suite du Comité de pilotage ATI-FEDER du 22 mars 2024 où sept dossiers avaient été pré-sélectionnés, la Région a donné la priorité pour la première programmation à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Saint-Chinian et à l'Espace culturel Baldy de Bédarieux.

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_04-DE
A G E D I

Sur les fonds FEDER restant, des financements possiblement mobilisables pourraient venir financer deux ou trois projets actuellement sur liste d'attente ou prioritaires au regard des thématiques.

Etat : Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026

Signé en décembre 2021, ce contrat, élaboré en partenariat avec les communautés de communes : Grand Orb, Sud Hérault, du Minervois au Caroux, Les Avant-Monts et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire.

Le Pays accompagne, met en œuvre et anime le Contrat de Relance et de Transition Écologique par un accompagnement méthodologique et technique des projets structurants, ainsi que le suivi du dispositif des Petites Villes de Demain. Il co-élabore également le programme opérationnel annuel.

Région : Contrat territorial Occitanie 2022-2028 avec le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Ce contrat, élaboré en partenariat avec les Communautés de communes : Grand Orb, Sud Hérault, du Minervois au Caroux, Les Avant-Monts et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, constitue le cadre privilégié stratégique et de gestion avec le territoire pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT. Il a été signé le 5 juillet 2023 au siège de la Communauté de communes Les Avant-Monts à Magalas et il contribue à encourager les dynamiques innovantes et à accompagner les projets les plus structurants.

Le Pays accompagne, met en œuvre et anime le contrat par un accompagnement méthodologique et technique des projets structurants, ainsi que le suivi du dispositif des bourgs-centres. Il co-élabore également le programme opérationnel annuel. Le Pays identifiera durant l'année les projets pouvant faire l'objet de fiches d'expérimentation à proposer à la Région.

Un contexte budgétaire très contraint pour la Région amène un nécessaire recentrage sur les projets indispensables au niveau économique, social et écologique. Un Programme Opérationnel « de transition » pourra être mis en place avant les élections municipales de mars 2026.

Le Président propose donc à l'assemblée de se prononcer sur les orientations budgétaires suivantes pour 2026 qui reflètent les priorités d'actions précédemment énumérées.

A) Section de fonctionnement

Recettes réelles :

1. Cotisations statutaires :

Les cotisations des communautés de communes sont maintenues à **4 €** par habitant (94 749 habitants, pop DGF 2025), représentant un montant estimé de : **378 996 €**.

La cotisation du Département de l'Hérault est de : **368 825 €** (identique à l'année dernière)

2. Participation sur projets :

Les programmes d'actions 2026 sont rendus possible par la sollicitation de financement de nombreux partenaires :

A titre comparatif les deux années précédentes :

Financeur :	Année 2026	Année 2025	Année 2024
État :	860 191 €	886 872 €	593 799 €
Région Occitanie :	65 800 €	89 000 €	162 596 €

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_04-DE
A G E D I

Département de l'Hérault :	61 899 €		75 396 €	144 749 €
Communautés de communes :	135 118 €		136 722 €	134 269 €
Europe :	229 022 €		301 769 €	434 725 €
Autres organismes :	11 500 €		36 779 €	22 013 €

3. Autres recettes : 5 000 €

Dépenses réelles :

Type de dépenses :	2026	Observations
Achats :	59 542€	En hausse due aux projets qui nécessitent des achats pour leur réalisation.
Charges externes et services extérieurs :	510 878 €	En baisse de 15 %
Taxes diverses :	1 500 €	
Charges de personnel :	1 522 431 €	La baisse des frais se poursuit
Charges de gestion courantes :	500 €	Très forte baisse (15 560 € en 2025)
Charges financières :	21 000 €	Ligne de trésorerie (25 000 € en 2025)
Charges exceptionnelles :	500 €	

Le **montant du budget réel de fonctionnement (hors opérations d'ordre)** du Pays Haut Languedoc et Vignobles s'élèvent à **2 116 351 €** en recettes et en dépenses pour l'exercice 2026 contre **2 276 778 €** en 2025 et **2 406 739 €** en 2024.

B) Section d'investissement

Recettes réelles :

Les recettes d'investissement sont composées de :

FCTVA pour un montant prévu de : 500 €

Subvention du Département : 25 000 € (Opération façades)

Subvention des Communautés de communes : 25 000 € (Opération façades)

Dépenses réelles :

Les dépenses d'investissement se répartissent ainsi :

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_04-DE
A G E D I

Subventions d'investissement versées : **50 000 €**

Immobilisations corporelles : **500 €**. En baisse par rapport à l'année dernière

Le budget réel d'investissement s'équilibre pour un montant de **50 500 €**. (hors opérations d'ordre)

Le budget réel total du Pays Haut Languedoc et Vignobles, fonctionnement et investissement s'élèvera donc pour 2026 à la somme de : **2 166 851 €**.

L'exercice 2025 n'étant pas encore clos, il est impossible de déterminer le montant exact des amortissements (dépenses et recette d'ordre).

Les amortissement 2025 devraient être autour de 275 000 € en fonctionnement et investissement, ce qui porterait le budget total du Pays autour de **2 750 000 €**

En 2025, le budget réel total s'élevait à la somme de **2 413 873 €**.

Le budget réel 2026 sera donc en baisse de **10.23 %** par rapport à celui de 2025.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Comité Syndical prend acte du débat d'orientations budgétaires 2026.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 05 décembre 2025

Le Président,

Jean ARCAS



Date de transmission de l'acte: 08/12/2025
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_04-DE
A G E D I